

Labo junior REPHAM (Représentations et Exercice du Pouvoir : l'Héritage Antique à l'époque Moderne) : « *Longue expérience des choses modernes et continuelle leçon des antiques* » : *l'héritage antique dans la pensée et les pratiques du pouvoir à la Renaissance et à l'âge classique*. Séminaire commun – 6^e séance : Sergey Zanin. Mardi 22 mars 2016

Séminaire commun – 6^e séance : mardi 22 mars 2016
Conférence de Sergey ZANIN :
« Ecrits politiques des physiocrates en Russie dans les années 1760 »
Compte-rendu du débat

Flora Champy : Merci beaucoup pour cette intervention, très intéressante à la fois pour la présentation de la physiocratie qu'elle nous offre, et sur un plan méthodologique : vos recherches, qui croisent histoire et philosophie, constituent un exemple pour ce que nous essayons de faire dans notre labo junior. J'aurais à ce titre une question d'ordre méthodologique, sur la difficulté d'aborder les concepts selon une approche historique. Mais avant d'en venir là, peut-être pouvons-nous d'abord préciser par quels canaux passe la référence à l'Antiquité dans les écrits des physiocrates ?

Sergey Zanin : Cela dépend des auteurs. Le Mercier de La Rivière mentionne assez peu l'Antiquité ; les références qu'il y fait viennent surtout de sa culture de juriste. Le cas est différent pour Galitzine : ses références antiques sont surtout de seconde main. Il s'appuie sur Marmontel, surtout dans le manuscrit *L'Esprit de « l'Instruction » de Sa Majesté impériale*, et aussi sur Montesquieu. Il dispose de la culture générale d'un homme du XVIII^e siècle. Rappelons à ce sujet que Marmontel était un auteur particulièrement apprécié par Catherine II, qui a imposé à ses courtisans de traduire son roman *Bélisaire*.

FC : Pourriez-vous revenir sur la comparaison faite par Galitzine dans *L'Esprit de « l'Instruction » de Sa Majesté impériale* entre l'*Habeas corpus* anglais et la magistrature romaine de la dictature ? C'est pour le moins assez étonnant.

SZ : Aux yeux de Galitzine, la dictature constitue une garantie pour les libertés publiques. A Rome, le dictateur était tenu de rendre des comptes à la fin de son mandat : c'est ce qui est arrivé à Fabius Cunctator, bien qu'il ait vaincu Hannibal. Sur la base de ces exemples, Galitzine estime qu'il y a plus de liberté dans la Rome antique.

FC : A ce sujet, je souhaiterais revenir aussi sur la place de l'exemple romain dans la question de la protection des droits individuels : est-ce qu'on rencontre cette idée fréquemment dans les écrits politiques des Lumières ? On la trouve aussi chez Rousseau.

SZ : Il y a indubitablement des lectures réciproques de Rousseau et des physiocrates. On trouve dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* des allusions aux physiocrates. Sur la conception politique des physiocrates et l'écho qu'elle a pu rencontrer, vous pouvez consulter l'ouvrage d'Anthony Mergey, *L'État des physiocrates : autorité et décentralisation*, (Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010).

FC : L'axe de recherche de notre labo junior nous amène à rencontrer la question de la place des intellectuels par rapport au pouvoir. Pourriez-vous préciser quel rôle jouaient les intellectuels, notamment les physiocrates, autour de Catherine II ?

SZ : Cela dépend de leur situation géographique. Galitzine, en tant qu'Ambassadeur à Paris, pouvait se permettre de dire ce qu'il voulait. Pour prendre un exemple opposé, le comte Nikita

Labo junior REPHAM (Représentations et Exercice du Pouvoir : l'Héritage Antique à l'époque Moderne) : « *Longue expérience des choses modernes et continuelle leçon des antiques* » : *l'héritage antique dans la pensée et les pratiques du pouvoir à la Renaissance et à l'âge classique*. Séminaire commun – 6^e séance : Sergey Zanin. Mardi 22 mars 2016

Panine, précepteur du prince héritier, a lui aussi beaucoup apprécié l'œuvre de Le Mercier de La Rivière et dix ans après la visite de ce dernier, il a rédigé un projet de constitution s'inspirant parfois de ses idées. Mais ce projet est resté inédit et a été brûlé par son fils en 1825, lors de la crise des décembristes. On pourrait résumer ainsi la situation des intellectuels russes : les libres penseurs sont restés en Europe et les « fonctionnaires » ne pouvaient pas se permettre d'être dissidents.

FC : Ils avaient donc dans tous les cas un impact faible sur la politique réelle.

SZ : C'est une constante dans l'histoire russe : les intellectuels n'ont jamais été appelés au pouvoir. Cette question a été reprise dans le débat entre Soljenitsyne et Sakharov, complètement oublié aujourd'hui. Ils se demandaient quelle devait être la « responsabilité sociale » d'un intellectuel et plus généralement, de quelles valeurs – « occidentales » ou « nationales » - les intellectuels russes devaient être porteurs. Le débat reste ouvert jusqu'à nos jours.

FC : J'aurais une dernière question sur le choix de Le Mercier de la Rivière comme « envoyé spécial » en Russie. Pourquoi l'a-t-on choisi ? Les thèses des physiocrates rencontraient-elles un écho particulier avec la situation économique et politique de la Russie ?

SZ : Catherine II a convoqué une Assemblée législative pour permettre une consultation générale avant d'établir des réformes. Il s'agissait évidemment d'une mise en scène. Mais pour organiser les débats, il fallait un expert qui soit un praticien plus qu'un théoricien. C'est ce qui a été particulièrement apprécié chez Le Mercier de la Rivière, ancien intendant de la Martinique au moment des parlements Maupéou.

Il faudrait plutôt s'interroger sur les raisons de son départ. Le Mercier lui-même a avoué avoir refusé certaines décorations pour ne pas cautionner le despotisme des tsars. Soulignons que, contrairement à ce qui a pu être dit, il n'a pas été congédié : il est parti de lui-même. Son départ a manifesté une rupture entre l'absolutisme éclairé et le « despotisme légal » imaginé par les physiocrates : il a montré que la transformation ne se ferait jamais en Russie. Cette transparaît dans la correspondance de Diderot : voyez sa lettre du six septembre 1768.

Alberto Fabris : Sur la question de la place de l'intellectuel en politique, on pourrait presque tracer un parallèle avec la situation italienne, lorsque Gramsci constituait un modèle ultime.

Marie Durnerin : Sur la question du rapport entre théorie et pratique en politique, y a-t-il chez Le Mercier une réflexion sur l'importance de la pratique dans la réflexion politique ? Se différencie-t-il par cet aspect des autres philosophes des Lumières ?

SZ : C'est justement ce qui le caractérise, notamment par rapport aux autres physiocrates, dont la théorie ne peut se réduire au despotisme légal et à l'ordre naturel et essentiel. Quesnay par exemple n'est jamais allé sur le terrain. Les deux hommes de terrain de ce courant sont Le Mercier et Turgot, tous deux gestionnaires qui disposaient aussi de connaissances théoriques. Mirabeau quant à lui était meilleur gestionnaire que théoricien. François Le Trosne constitue une autre figure de praticien. Il a écrit sur l'administration des provinces, l'impôt et le commerce des grains. Mais sa réflexion théorique se limite à un plagiat de Le Mercier. Les expériences pratiques de la fin du règne de Louis XVI ont rendu ensuite caduc le bréviaire de

Labo junior REPHAM (Représentations et Exercice du Pouvoir : l'Héritage Antique à l'époque Moderne) : « *Longue expérience des choses modernes et continuelle leçon des antiques* » : *l'héritage antique dans la pensée et les pratiques du pouvoir à la Renaissance et à l'âge classique*. Séminaire commun – 6^e séance : Sergey Zanin. Mardi 22 mars 2016

Le Mercier, conduisant à l'éclatement de l'école physiocratique. C'est ce qui a conduit à la publication en 1792 de son roman utopique, *L'Heureuse Nation, ou Gouvernement des Féliciens*, qui reprend sa somme théorique et présente une tentative de vulgarisation de ses idées. De toute façon, avec son projet de constitution de France sous la Révolution, il voulait redonner le souffle à sa doctrine.

FC : Pour finir, je souhaiterais revenir sur la question de la méthode de votre recherche : comment peut-on mener une étude historique des concepts ?

SZ : Toute méthode doit être immanente à son objet d'étude. Une étude historique du siècle des Lumières ne peut se dispenser de prendre en compte les notions philosophiques. Dans ce cas, l'histoire des idées doit s'appuyer sur la recherche archivistique qui ne doit pas se borner à la simple édition des documents. Elle doit se réclamer de l'interprétation, souvent philosophique.